



Banque Richelieu  
FRANCE

## L'INVESTISSEMENT EN PRODUITS STRUCTURÉS

---

### QU'EST-CE QU'UN PRODUIT STRUCTURÉ ?

Un produit structuré est une solution d'investissement élaborée sur-mesure, grâce à la combinaison d'instruments financiers classiques (exemple : une obligation) et dérivés (exemple : une option). Cette combinaison permet à l'investisseur d'ajuster le niveau de risque qu'il est disposé à assumer tout en tirant profit de l'évolution d'un sous-jacent (exemples : une action, un cours de change, ...).

Grâce aux multiples possibilités offertes, les produits structurés permettent de répondre aux attentes les plus spécifiques de chaque investisseur via les caractéristiques suivantes :

<b>Structure</b>	La devise dans laquelle sera libellé le produit, l'horizon d'investissement (1 mois, 5 ans, ...).
<b>Sous-jacent(s)</b>	Actions, obligations, indices, taux, cours de change, matières premières, fonds, ...
<b>Anticipation</b>	Hausse, stabilité ou baisse du sous-jacent (en cours de vie ou à maturité du produit)
<b>Objectif</b>	Des revenus réguliers, une exposition à l'évolution du cours, la couverture contre une évolution de cours défavorable, ...
<b>Niveau de risque accepté</b>	Une protection totale ou partielle à maturité du capital initialement investi, l'absence de protection
<b>Émetteur (et garant le cas échéant)</b>	Niveau de « solidité financière » requis, évaluation du risque de défaut.

Les produits structurés sont considérés comme complexes. En effet, ils sont issus de la combinaison de plusieurs instruments financiers et il convient d'examiner avec attention les risques associés à ce type d'investissement. Destinés à des investisseurs plus avertis, ces derniers sont invités à s'adresser à leur banquier privé afin d'obtenir les informations nécessaires à la compréhension de ce type d'investissement.

## CATÉGORIES DE PRODUITS STRUCTURÉS

Trois catégories de produits peuvent être distinguées en fonction du rapport « risque accepté / rendement espéré » et des objectifs d'investissement.

### PRODUITS OFFRANT UNE PROTECTION À 100% DU CAPITAL À MATURITÉ

Le rendement est ici plus faible que celui des autres catégories de produits. L'objectif principal reste le remboursement du capital initialement investi à maturité. Néanmoins, l'investisseur est susceptible d'encourir des pertes s'il décide de vendre avant l'échéance fixée. Plus l'échéance fixée est lointaine, plus le risque de perte est grand.

### PRODUITS ASSORTIS D'UNE PROTECTION PARTIELLE OU CONDITIONNELLE DU CAPITAL À MATURITÉ

Le niveau de risque accepté pour cette catégorie de produits est plus élevé et permet à l'investisseur d'avoir des objectifs de rendement accrus.

Exemple 1 Protection partielle à 90% : le remboursement du capital à maturité sera au minimum de 90% du capital initialement investi, et ce, quelle que soit l'évolution du sous-jacent.

Exemple 2 Protection conditionnelle : le remboursement du capital initialement investi à maturité est soumis au respect d'une ou plusieurs conditions (exemple : le sous-jacent ne doit pas atteindre un niveau prédéfini à maturité ou en cours de vie).

### PRODUITS « DIRECTIONNELS » À FORTE EXPOSITION AUX MARCHÉS FINANCIERS, SANS PROTECTION DU CAPITAL

La priorité constitue un objectif de rendement élevé au détriment de la protection du capital à maturité. Le rendement et le remboursement à maturité dépendent de l'évolution du sous-jacent (parfois avec levier).

ATTENTION Le remboursement du capital est soumis à la solvabilité de l'émetteur (et du garant, le cas échéant).

La « solidité » financière d'un émetteur est généralement évaluée par une ou plusieurs agences de notation (cfr tableau des notations dans la partie Obligations). La solidité peut également évoluer suite à l'émission du produit. En cas de faillite de l'émetteur (et du garant, le cas échéant), l'investisseur peut perdre l'entièreté de son investissement.

## INDICATEUR DE RISQUE

Pour vous aider à évaluer l'adéquation d'un produit structuré en termes de risque/rendement espéré, au regard de votre profil de risque, l'émetteur établit une classification permettant d'attribuer à chaque produit un indicateur de risque.

En voici les principales composantes :

<b>Risque de crédit</b>	Sont globalement analysés à ce niveau : le « rating » de l'émetteur, sa capacité à emprunter sur les marchés ainsi que, si applicable, les mêmes données de risque crédit associées au garant du produit structuré.
<b>Risque de marché</b>	Ce risque est déterminé sur la base du niveau de protection du capital à maturité (protection à 100%, protection partielle, protection conditionnelle ou encore sans aucune protection) et de l'échéance.
<b>Risque de change</b>	Certains produits structurés sont exposés aux fluctuations de devises. De plus, il existe des produits structurés susceptibles d'être remboursés dans une devise différente que celle libellée lors de l'achat / l'inscription.

## APERÇU GÉNÉRAL DES AVANTAGES, INCONVÉNIENTS ET RISQUES LIÉS À L'INVESTISSEMENT EN PRODUITS STRUCTURÉS

AVANTAGES		INCONVÉNIENTS	
<b>Solution sur-mesure</b>	Les produits structurés sont généralement des solutions d'investissement flexibles permettant de répondre à des attentes / contraintes spécifiques ne pouvant être atteintes avec un seul instrument financier.	<b>Risque de défaut de l'émetteur (et du garant, le cas échéant)</b>	Le risque d'insolvabilité et/ou de faillite de l'émetteur du produit structuré (et de son garant, le cas échéant) doit être pris en compte.
<b>Adéquation au profil de risque</b>	Les produits structurés peuvent offrir différents niveaux de protection du capital à maturité et ainsi s'adapter à tous les profils de risque, du plus défensif au plus agressif.	<b>Protection relative du capital</b>	Si une protection du capital est offerte par un produit structuré, celle-ci n'est assurée qu'à l'échéance finale et non en cours de vie du produit.
<b>Couverture et contrôle de risque(s)</b>	Les produits structurés peuvent être utilisés comme instrument de couverture contre un risque, mais aussi pour investir dans une thématique en neutralisant partiellement ou totalement un risque (change, taux, ...).	<b>Couverture et contrôle de risque(s)</b>	La valorisation d'un produit structuré peut s'écarter de celle du sous-jacent car le produit est issu de la combinaison de plusieurs instruments financiers. L'écart entre les cours vendeur et acheteur est souvent plus élevé que pour un instrument classique.
<b>Diversité des structures et sous-jacents</b>	Les nombreux types d'instruments utilisables pour la création des produits permettent une grande diversité en termes de structure (revenus garantis ou conditionnels, fréquence des revenus, ...) et de sous-jacents (parfois inaccessibles en investissement direct).	<b>Manque à gagner par rapport à l'achat du sous-jacent</b>	Sur une même période, les spécificités d'un produit structuré (revenu conditionnel, exposition limitée, ...) peuvent engendrer un manque à gagner par rapport à un investissement direct dans le même sous-jacent (quand cela est possible).

<b>RISQUES SPÉCIFIQUES ASSOCIÉS AUX PRODUITS STRUCTURÉS</b>	
<b>Perte en capital</b>	Le risque de perte en capital dépend du niveau de protection du capital offert par le produit structuré. Ce risque peut être neutralisé avec un produit structuré offrant une protection à 100% du capital à maturité. Cette protection reste cependant soumise à la solvabilité de l'émetteur (et du garant, le cas échéant).
<b>Change</b>	Le risque de change dépend principalement du sous-jacent et donc, des instruments utilisés pour la structuration d'un produit.
<b>Taux d'intérêt</b>	Le risque de taux dépend des instruments composant la structure et peut avoir un double impact : au niveau de la valorisation du produit en cours de vie et au niveau des rendements attendus. Une hausse des taux peut peser sur la valeur de l'obligation (pouvant entrer dans la composition du produit) et sur le rendement d'un produit distribuant des revenus à taux fixe. Une structure peut verser des revenus à taux variable pour limiter l'impact de l'évolution des taux.
<b>Volatilité</b>	Les différents types d'instruments pouvant entrer dans la composition d'un produit structuré connaissent chacun un degré de volatilité spécifique. Les variations de prix d'un produit structuré sont de ce fait difficiles à anticiper en cours de vie.
<b>Liquidité</b>	La vente d'un produit structuré avant son échéance est souvent plus difficile (et parfois impossible) que celle d'autres instruments financiers activement négociés sur un marché réglementé. Ce risque de liquidité se traduit généralement par un prix de revente moins élevé.
<b>Événement extraordinaire</b>	Le Prospectus de Base et les Conditions Définitives (documentation légale relative à un produit structuré) prévoient un certain nombre de méthodes d'ajustement ou de substitution afin de tenir compte de l'impact éventuel d'événements extraordinaires sur le produit (remboursement anticipé pour raisons fiscales ou en raison d'une perturbation du marché ou en cas de suspension de la négociation du sous-jacent, ...); la somme remboursée alors au client peut être inférieure à celle qui aurait été obtenue en appliquant la formule de remboursement en vigueur dans des circonstances normales.

<b>PARIS</b>	1-3-5, rue Paul Cézanne 75008 Paris +33 (0)1 42 89 00 00
<b>LYON</b>	Grand Hôtel-Dieu 1, place Pascalon 69002 Lyon +33 (0)4 72 41 60 00
<b>STRASBOURG</b>	4, allée de la Robertsau 67000 Strasbourg +33 (0)3 88 24 81 60

[www.banquerichelieufrance.com](http://www.banquerichelieufrance.com)



Retrouvez-nous sur  
LinkedIn et Twitter



**Juillet 2019**

© Illustration

Antoine Magnien/3D  
Jean-Marie Vivès/matte-painting

Ce document non contractuel ne contient pas d'incitation ou d'offre de transaction de quelque service ou produit financier que ce soit, et ne constitue en aucun cas un conseil, lequel ne peut être délivré que dans le cadre d'une étude personnalisée de votre situation par nos établissements. Nous vous rappelons que les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.